

CORONAVIRUS COVID-19

Nouvelles décisions communes de l'état fédéral et des Länder au 22.03.2020

1. Les citoyennes et citoyens sont encouragés à réduire au minimum nécessaire les contacts avec d'autres personnes en dehors des membres de leur propre foyer.
2. En public, dans la mesure du possible, une distance minimale d'au moins 1,5 m doit être maintenue par rapport aux personnes autres que celles mentionnées au point I.
3. Les déplacements dans l'espace public ne sont autorisés que seul, avec une autre personne ne vivant pas dans le foyer ou dans le cercle des membres du propre foyer.
4. Le trajet pour se rendre au travail, les soins d'urgence, les achats, les visites chez le médecin, la participation à des réunions, les rendez-vous et examens indispensables, l'aide pour les autres, les sports individuels et l'exercice en plein air ainsi que d'autres activités indispensables restent bien sûr possibles.
5. Les groupes de personnes qui font la fête dans des lieux publics, dans des appartements et des installations privées sont inacceptables au vu de la gravité de la situation de notre pays. Les violations des restrictions de contact seront surveillées par les autorités réglementaires et la police et sanctionnées en cas de violation.
6. Les établissements de restauration seront fermés. Cela n'inclut pas la livraison et la collecte de denrées alimentaires à emporter pour la consommation à domicile.
7. Les prestataires de services d'hygiène personnelle tels que les coiffeurs, les salons de beauté, les salons de massage, les studios de tatouage et autres établissements similaires seront fermés, la proximité physique étant essentielle dans ce domaine. Les traitements médicalement nécessaires restent possibles.
8. Dans tous les établissements, et en particulier ceux qui sont ouverts au public, il est important de respecter les règles d'hygiène et de mettre en place des mesures de protection efficaces pour les employés et les visiteurs.

9. Ces mesures seront valables pendant au moins deux semaines

Le gouvernement fédéral et les Länder coopéreront étroitement à la mise en œuvre de ces restrictions et à l'évaluation de leur efficacité. D'autres réglementations basées sur des particularités régionales ou des situations épidémiologiques dans les Länder ou les districts restent possibles.